



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, codes 38 et 69

Hebdos régionaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Projet de construction d'une usine de fabrication d'engrais à Bécancour

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE MARDI 9 JUILLET 2013 À 19 H 30

Québec, le 18 juin 2013 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de construction d'une usine de fabrication d'engrais à Bécancour* par Entreprise IFFCO Canada Ltée. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mardi 9 juillet 2013, à compter de 19 h 30, à l'Église multifonctionnelle, située au 3025, avenue Nicolas-Perrot à Bécancour**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 2 août prochain.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 2 août 2013, ces documents peuvent être consultés à la **Bibliothèque de Bécancour, 1295, avenue Nicolas-Perrot, à Bécancour**.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

Entreprise IFFCO Canada Ltée propose de construire et d'exploiter une usine de fabrication d'engrais azotés, particulièrement sous forme d'urée granulaire, dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour. Le projet aurait une production de 3 850 tonnes métriques d'urée granulaire par jour et une capacité de production moyenne annuelle variant entre 1,3 et 1,6 million de tonnes métriques. L'usine pourrait aussi produire annuellement 760 000 tonnes d'urée liquide utilisée dans les véhicules fonctionnant au diesel et 3 865 tonnes de sulfate d'ammonium utilisé comme engrais. L'urée granulaire serait expédiée par camion, par train et par bateau. Ce mode d'expédition nécessiterait la construction d'un convoyeur fermé entre l'usine et le port. Outre

ce convoyeur et les unités de production d'ammoniac et d'urée, les principales infrastructures seraient deux réservoirs d'ammoniac liquide (10 000 tonnes chacun), deux silos d'urée granulaire (75 000 tonnes chacun), un système de traitement des eaux, des cheminées (torchères) ainsi que divers bâtiments industriels et administratifs.

Le projet nécessiterait des investissements de 1,2 milliard de dollars. La durée de vie de l'usine serait estimée à au moins 30 ans. L'exploitation de l'usine débuterait en 2017.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon le promoteur, les principales répercussions seraient les émissions de gaz à effet de serre (GES), en particulier le CO₂ (650 000 tonnes/an), les risques d'accidents technologiques causés par l'entreposage d'ammoniac dans les réservoirs, pour laquelle une zone de confinement est prévue, entre autres. En ce qui concerne spécifiquement les émissions de GES, le promoteur estime que l'impact de son projet sur la capacité du Québec à rencontrer ses engagements est fort, malgré ses efforts pour réduire ses émissions aux niveaux les plus bas de l'industrie des fertilisants azotés dans le monde.

Aussi, en phase d'exploitation, les rejets des eaux de procédé au fleuve feront l'objet d'un suivi de la qualité des effluents industriels et de la qualité des eaux de surface. Enfin, la réalisation du projet créerait 1 500 emplois pour la période de pointe de construction et de 250 emplois à long terme.

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 2 août 2013, au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Julie Olivier, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 539 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : usine-engrais-becancour@bape.gouv.qc.ca.